

CAPA

Entretien de l'Espace Rural



C.F.A. de la Lozère
1 av. des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

Objectifs de la formation

- Acquérir une aptitude professionnelle agricole par l'obtention d'un diplôme homologué de niveau V.
- Acquérir les compétences, et les savoir-faire professionnels au sein d'une entreprise.
- Acquérir une approche du monde du travail par le salariat.
- Entrer dans la vie active en qualité d'ouvrier qualifié (salarié d'une entreprise de travaux paysagers, d'une collectivité).
- Poursuivre des études préparant au Brevet Professionnel (BP) de niveau IV.

Contenu de la formation et structure du diplôme

- **Structure du diplôme**
 - Diplôme national délivré par le ministère de l'Agriculture
 - Evaluation par UC (Unités Capitalisables)
 - Pour obtenir le diplôme, 8 UCC (Unités de Contrôle Capitalisables) doivent être validées. Le candidat dispose de 5 ans pour valider toutes ses UC.

- **Contenu de la formation**

- Enseignement général :
- UC 2 : Mathématiques
 - UC 4 : Français
 - UC 51 : Monde actuel
 - UC 7 : Sport, santé, sécurité

- Enseignement professionnel :
- ❖ UC 11 : Base des professionnelles en lien avec l'aménagement de l'espace.
 - ❖ UC 12 : Réalisation de travaux pratiques en entretien de l'espace rural
 - ❖ UC 52 : L'entreprise et son environnement
 - ❖ UCARE : Machinisme

Rythme et durée de la formation

L'apprenti(e) passe 840 heures en centre de formation sur les 2 années de formation, soit :

- 12 semaines en centre de formation par an,
- 35 semaines en entreprise par an,
- 5 semaines de congés payés par an.

Conditions d'admission

- Etre issu d'une classe de 3^{ième}, voir 4^{ième} sous dérogation
- Avoir 16 à 25 ans
- Signer un contrat avec un maître d'apprentissage

Les débouchés

- Le CAPA Entretien de l'Espace Rural permet d'accéder à des poursuites d'études : Bac Pro Travaux paysagers, CS Jardinier de golf ou CS taille et soin des arbres, BTA aménagement de l'espace ...
- Les emplois visés :
 - Ouvriers qualifiés en entreprises privées (jardins, espaces verts, travaux forestiers, entretien, des espaces ruraux ...),
 - Agents qualifiés du secteur public (services verts municipaux, services verts collectivités, territoriales, forêts ...),
 - Agents qualifiés du secteur associatif (espaces naturels, environnement, ...).

Les modalités relatives au contrat d'apprentissage

● Les principes

- C'est un contrat de travail entre l'entreprise et le jeune.
- L'embauche d'un apprenti(e) permet soit de répondre à un besoin quasi permanent de main d'œuvre pour lesquels des apprenti(e)s sont préférés en appoint régulier à des stagiaires ou salariés temporaires, soit d'envisager une embauche définitive à l'issue du contrat.

● Etre apprenti(e)

Rémunération :

- L'apprenti(e) perçoit un salaire déterminé en % du SMIC et en fonction de son âge. Il est fixé pour chaque année d'apprentissage (de 25 à 61% du SMIC).
- Il bénéficie des droits aux congés payés et de la même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise. L'apprenti(e) n'est pas pris en compte dans l'effectif de l'entreprise.

● Etre maître d'apprentissage

Devenir maître d'apprentissage :

- Il faut être majeur, justifier d'une qualification ou expérience professionnelle liée au niveau du diplôme visé.
- Etre titulaire d'un titre ou d'un diplôme d'un niveau équivalent à celui préparé par l'apprenti(e) et avoir au moins deux années d'expérience professionnelle dans le métier,
- Ou justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle et d'un niveau minimum de qualification.

Avantages financiers :

- L'Etat prend en charge partiellement ou totalement l'exonération de l'ensemble des cotisations patronales et salariales.
- Versement d'une prime à l'embauche et d'une indemnité du tutorat par le Conseil Régional,
- Crédit d'impôt pour les entreprises aux réels.

● Vie pratique

- **Les apprenti(e)s** qui en font la demande (priorité au mineur) peuvent être hébergés à l'internat du LEGTA de La Canourgue (20 minutes de Marvejols). Renseignements auprès de la vie scolaire au 04.66.32.76.46.
- **Les apprenti(e)s majeurs peuvent** être hébergés au village de gîte de Chirac à 5 Kms de Marvejols (groupe de 3 apprentis / gîte - environ 80 Euros par semaine de présence et par apprenti).
- Possibilité de prendre le repas de midi à la cantine du Collège Marcel Pierrel de Marvejols (environ 5 Euros/repas). Les apprenti(e)s peuvent opter pour un logement individuel auprès d'un propriétaire privé, et bénéficier des aides au logement.

Contact :

C.F.A de la Lozère

1 avenue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

Tél. 04 66 32 73 99 - **Fax.** 04 66 32 38 27

Mail : cfa.lozere@educagri.fr

Site Internet : www.eplealozere.fr

